



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_07

Objet : Etude et travaux de restauration de la continuité écologique de la dive au droit du moulin des ponts Chalots à Trun

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU l'article L214-17 du Code de l'environnement ;

CONSIDERANT que le SMBD est la structure compétente en matière de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dives ;

CONSIDERANT les engagements du SMBD en matière de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre du contrat de la Dives 2026-2030 signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en date du 18 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que le cours de la Dive dans l'Orne est classé en liste 1 et 2 au regard de l'article L214-17 du code de l'environnement donnant obligation aux propriétaires d'ouvrages de rétablir la continuité écologique ;

CONSIDERANT que les ouvrages du moulin des ponts Chalots, appartenant à Terres d'Argentan Interco, constituent un frein hydraulique en période de crue et génèrent la formation d'embâcles pouvant engendrer des risques d'inondation en amont ;

CONSIDERANT que le moulin des ponts Chalots constitue un intérêt patrimonial ;

CONSIDERANT l'accord de Terres d'Argentan Interco pour retirer les montants métalliques des vannages, aménager les radiers résiduels sous les vannes pour faciliter la circulation des espèces aquatiques et reconstituer des habitats aquatiques dans l'ancien remous hydraulique ;

CONSIDERANT que le montant estimatif des études et travaux s'élève à 50 000 € TTC avec un financement assuré à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à 20 % par le Conseil Régional de Normandie et/ou l'Union Européenne (via les fonds FEDER).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ACCEPTE le lancement des études et travaux visant à restaurer la continuité écologique de la Dive au droit du moulin des ponts Chalots à Trun ;
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés inhérents.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Normandie et l'Union Européenne (via les fonds FEDER).
- AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_08

Objet : Création de 2 emplois permanents d'Ingénieur Territoriale à temps complet

VU le code général de la fonction publique,

VU la délibération relative au régime indemnitaire n° 2023-14 en date du 09 juin 2023,

VU le tableau des emplois,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer 2 emplois permanents pour répondre aux nécessités du service,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 014-200036127-20260227-CS_2026_08-DE



- DECIDE de créer 2 emplois permanents d'ingénieur territorial à temps complet de catégorie A à compter du 1^{er} mai 2026
- DECIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2026
- CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_09

Objet : Régularisation de recettes anciennes

VU le code général de la fonction publique,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CS-2023-07 du 17 février 2023 du Conseil Syndical portant sur la régularisation de recettes anciennes,

CONSIDERANT que la délibération n° CS-2023-07 du 17 février 2023 est incomplète et trop ancienne,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser les comptes en anomalies dans le cadre de la qualité comptable ;

CONSIDERANT que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice ;

CONSIDERANT que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire sur le compte 1068,

CONSIDERANT que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT que le comptable a identifié des immobilisations pour lesquelles les reprises de subventions auraient dû être constatés les années antérieures ;

CONSIDERANT qu'il existe des crédits aux comptes ci-dessous correspondants à des recettes anciennes (provenant d'un ancien syndicat dont le SMBD a repris l'actif et le passif) :

- Compte 1312 : 38 056.20 €
- Compte 1313 : 6 492.53 €
- Compte 13148 : 8500 €
- Compte 1318 : 157 636 €

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux régularisations de ces recettes anciennes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

- AUTORISE le comptable à procéder aux régularisations attendues par opérations d'ordre non budgétaires par l'utilisation du compte 1068, concernant les budgets M57 ;
- CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_10

Objet : Travaux de renaturation du fossé 01 des Prés Saint-Denis à Roiville au Lieu-dit « la Fosse » dans l'orne

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU l'article L214-17 du Code de l'environnement ;

CONSIDERANT que le SMBD est la structure compétente en matière de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dives ;

CONSIDERANT les engagements du SMBD en matière de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre du contrat de la Dives 2026-2030 signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en date du 18 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que le ruisseau du « fossé 01 des Prés Saint-Denis » a fait l'objet par le passé de lourds travaux de

recalibrage et déplacement de son lit ayant conduit à dégrader les fonctionnalités des milieux aquatiques en banalisant les écoulements, dégradant les habitats aquatiques et déconnectant le ruisseau de sa nappe d'accompagnement ;

CONSIDERANT l'accord des propriétaires pour repositionner ce ruisseau dans son talweg sur 150 ml, déconnecter la mare implantée sur celui-ci et créer une nouvelle mare alimentée par le réseau d'eau pluvial ;

CONSIDERANT que le montant estimatif des études et travaux s'élève à 24 000 € TTC avec un financement assuré à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à 20 % par le Conseil Régional de Normandie et/ou l'Union Européenne (via les fonds FEDER).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ACCEPTE le lancement des travaux visant à renaturer le fossé 01 des Prés Saint-Denis à Roiville au lieu-dit « la Fosse » ;
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés inhérents.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Normandie et l'Union Européenne (via les fonds FEDER).
- AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_11

Objet : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'étude de la réduction des inondations dans Argences avec Val à Dunes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-11 ;

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, dans son article 2 organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Dives et notamment son article 4 définissant les domaines de compétence dans le cadre des missions 1°, 2°, 5°, 8°, 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT les engagements du SMBD en matière de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre du Contrat de la Dives 2026-2030 signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en date du 18 décembre 2025 ;

CONSIDERANT la répétition des inondations entre 2024 et 2025 par débordement de cours d'eau dans la traversée d'Argences ;

CONSIDERANT que le SMBD, compétent en matière de "Gestion des milieux aquatiques" sur le bassin versant de la Dives, met en place depuis plusieurs années des travaux visant à l'amélioration de l'état écologique de la Muance tout en concourant aux ralentissements dynamiques des eaux ;

CONSIDERANT que la communauté de communes Val ès dunes, compétente en matière de Prévention des Inondations, s'intéresse aux possibilités de réduction du risque d'inondation dans la traversée d'Argences ;

CONSIDERANT que le SMBD et la communauté de communes Val ès dunes partagent des objectifs communs, dont la poursuite peut être menée de manière concertée ;

CONSIDERANT le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage joint à la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- AUTORISE M. le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes Val ès dunes relative à l'étude de la réduction des risques d'inondation dans la traversée d'Argences ;
- AUTORISE M. le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- AUTORISE M. le Président à lancer les consultations d'entreprise et à signer les marchés ;
- AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_12

Objet : Convention de partenariat avec la CATER COM

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

CONSIDERANT l'absence de données sur les bas débits sur de nombreux cours d'eau du bassin versant de la dives ;

CONSIDERANT les enjeux liés à l'amélioration de l'hydrométrie sur le bassin versant de la dives nécessaire notamment pour améliorer la qualité des projets de restauration de cours d'eau ;

CONSIDERANT que le projet présenté par la CATER COM conduisant à développer un réseau informel autour de l'hydrométrie en Normandie et à transposer les chroniques de débit des basses eaux des stations DREAL vers des stations temporaires sur les affluents sur la période 2026-2034 ;

CONSIDERANT les engagements du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives en matière de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre du contrat de la Dives 2026-2030 ;

CONSIDERANT les engagements de CATER COM :

- acquérir le matériel et le mettre à disposition ;
- accompagner le choix des stations ;
- animer un réseau d'opérateurs et la bancarisation des données ;
- accompagner des formations.

CONSIDERANT les engagements du SMBD :

- proposer des sites ;
- installer et superviser la station ;
- réaliser et traiter les jaugeages ;
- bancariser les données ;
- participer au financement du projet à hauteur de 530 € par station.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CATER COM ;
- AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_13

Objet : Acquisition d'un véhicule électrique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

CONSIDERANT que le parc de véhicule du Syndicat n'est plus suffisant pour poursuivre ses missions dans de bonnes conditions ;

CONSIDERANT la volonté du Syndicat de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air, de lutter contre les pollutions et d'utiliser un moyen de transport plus propre.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ACCEPTE l'acquisition d'un véhicule électrique dans la limite de 25 000 € et l'installation, au niveau

des locaux à saint pierre sur dives, d'une infrastructure de recharge ;

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés inhérents ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles ;
- AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité, moins une abstention

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_14

Objet : Mise à jour des critères d'éligibilité pour la plantation de haie simple

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n° 2021-02 acceptant notamment les programmes de restauration des haies bocagères ;

VU la délibération n° 2023-18 fixant les critères d'éligibilité pour la plantation de haies simples à plat ;

CONSIDERANT que le SMBD est la structure compétente en matière d'aménagements d'hydraulique douce sur le bassin de la Dives ;

CONSIDERANT qu'une majorité des masses d'eau sur le bassin versant de la Dives sont en mauvais état écologique en lien avec des pollution diffuses ;

CONSIDERANT que les haies bocagères font parties du patrimoine paysager du bassin versant de la Dives et constituent

par ailleurs un intérêt environnemental important en matière de protection (brise-vent, qualité de l'eau), de richesse écologique, de patrimoine et de production de bois.

CONSIDERANT que le département du Calvados, ne souhaitant plus subventionner de « haie rideau », impose une hauteur de haie supérieure ou égal à 5 m (sauf contraintes particulière).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

• ACCEPTE la plantation des haies simples à plat uniquement si les critères d'éligibilité visés ci-dessous sont respectés :

- Plantation uniquement sur des parcelles agricoles ;

- Plantation uniquement si conservation de chaque côté de l'implantation un minimum de 1 mètre de végétation, si maintien d'une largeur minimum de développement de 2 mètres et si hauteur supérieur ou égal à 5 m (sauf contraintes particulières) ;

- Plantation uniquement si le bénéficiaire s'engage à assurer le regarnissage des haies, à hauteur de 80 % au moins du nombre total de plants installés initialement, en cas de mortalité de plants relevant de son fait ;

- Plantation uniquement si intérêt au titre de la trame verte ;

- Plantation uniquement si le bénéficiaire s'engage, via la signature d'une convention, à régler des pénalités pouvant atteindre, en cas de destruction totale des aménagements, le montant total des travaux réalisés (sur présentation des justificatifs).

• AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_15

Objet : Candidature à l'appel à projet 2026 « travaux de la trame verte et bleue normande »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n° CS-2021-02 du 29 Janvier 2021 du Conseil Syndical acceptant d'étendre le programme d'aménagements d'hydraulique douce et de plantations de haies à l'échelle du bassin versant de la Dives ;

VU la délibération n° CS-2022-19 du 07 octobre 2022 du Conseil Syndical acceptant de lancer des travaux de restauration de continuité écologique de l'Ante au droit de la prise d'eau amont de l'ASA ;

VU la délibération n° CS-2023-17 du 09 Juin 2023 du Conseil Syndical acceptant de lancer une étude visant la revitalisation de la Muance au sein de Moulton-Chicheboville ;

VU la délibération n° CS-2024-14 du 21 Juin 2024 du Conseil Syndical acceptant de lancer une étude et travaux visant la déconnexion d'un plan d'eau à Vimoutiers ;

VU la délibération n° CS-2024-15 du 21 Juin 2024 du Conseil Syndical acceptant de lancer une étude pour la restauration de la continuité écologique de l'Ancre et de la Dorette au droit de 3 sites ;

VU la délibération n° CS-2025-04 du 28 Janvier 2025 du Conseil Syndical acceptant de lancer des travaux de restauration de l'Ante, du Trainefeuille et de la Filaine incluant la mise en place de loutroduc ;

VU la délibération n° CS-2025-21 du 31 octobre 2025 du Conseil Syndical acceptant de lancer une étude pour la restauration de la continuité écologique de la dives au droit des complexes hydrauliques de Saint Pierre sur Dives ;

VU la délibération n° CS-2025-24 du 31 octobre 2025 du Conseil Syndical acceptant de lancer des travaux de restauration de la continuité écologique de la dive au droit du moulin de Mandeville ;

VU la délibération n° CS-2026-07 du 27 Février 2026 du Conseil Syndical acceptant de lancer des études et travaux de travaux de restauration de la continuité écologique de la dive au droit du moulin des Ponts Chalots ;

VU la délibération n° CS-2026-10 du 27 Février 2026 du Conseil Syndical acceptant de lancer les travaux de renaturation du fossé 01 des Prés Saint-Denis à Roiville au lieu-dit « la Fosse » dans l'Orne ;

CONSIDERANT que la Région Normandie, au titre de sa politique de préservation de la biodiversité et en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens FEDER/FSE, propose un nouvel appel à projets 2026 « Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande » ;

CONSIDERANT que le SMBD est la structure compétente en matière de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dives et, à ce titre, mène des travaux nécessaires à une trame verte et bleue fonctionnelle ;

CONSIDERANT les engagements du SMBD dans le cadre du Contrat de la Dives 2026-230 en matière de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, de réduction des pollutions diffuses sur le bassin versant de la Dives et de reconquête de la biodiversité ;

CONSIDERANT l'intérêt du SMBD de répondre au nouvel appel à projets de la Région Normandie en vue de mobiliser de nouveaux moyens et d'accélérer les travaux de restauration des trames vertes et bleues sur le bassin versant de la Dives ;

CONSIDERANT le projet global, les couts estimatifs et plans de financement associés suivants :

Financier	Montant prévisionnel	Taux de financement
FEDER / CRN	387 230 €	22,78 %
AESN	1 255 140 €	73,83 %
Département du Calvados	47 200 €	2,78 %
Autofinancement	10 430 €	0,61 %
TOTAL des ressources prévisionnelles	1 700 000 €	100 %

Type de projet	Type d'intervention	Dépenses TTC prévisionnelles	Recettes % attendues
Restauration de la trame verte	Haies simples (Calvados)	80 000 €	59 % CD14 41 % FEDER/CRN
	Haies antiérosives	400 000 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
	Personnel (1 ETP/an)	155 000 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
Restauration de la trame bleue	Travaux de RCE de la dive au droit du moulin de Mandeville	104 300 €	60 % AESN 30 % FEDER/CRN 10 % SMBD
	Etude de la RCE de l'Ancre et de la Dorette sur 3 sites	60 000 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
	Travaux de la RCE de l'Ante au droit de la prise d'eau amont de l'ASA de l'Ante	40 000 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
	Etude et travaux de la RCE de la Dives au droit des complexes hydrauliques de St-Pierre-sur-dives	440 000 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
	Etude des potentialités de la Muance au sein de Moulchicheboville	81 700 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
	Etude et travaux visant la déconnexion d'un plan d'eau sur le ruisseau « La Mousselière » à Vimoutiers	100 000 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
	Etude et travaux de la RCE de la dive au droit du moulin des Ponts Chalots	50 000 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
	Travaux de renaturation du fossé 01 des Prés Saint-Denis à Roiville	24 000 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
	Travaux d'installation de Loutroducs sur le bassin de la Dives	50 000 €	40 % AESN 60 % FEDER/CRN
	Personnel (1 ETP/an)	115 000 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
Synthèse projet TTC		1 700 000 €	73,83 % AESN 22,78 % FEDER/CRN 2,78 % CD14 0,61 % SMBD

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE le projet global et son plan de financement ;
- AUTORISE Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet 2026 « Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande » ;
- AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_16

Objet : Compte Financier Unique 2025 : budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n° CS-2022-18 portant sur l'adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2023 et expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2023 ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT la présentation du CFU et le retrait du Président au moment du vote

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi pour le budget principal :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	530 992,43 €	1 818 288,68 €
Recettes	522 279,40 €	1 576 502,99 €
Résultat 2024 reporté	+ 439 188,18 €	+ 69 561,71 €
Solde des restes à réaliser		+ 207 423,17 €
Résultat de clôture de l'exercice	430 475,15€	-172 223,98€
Résultat	258 251,17€	

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_17

Objet : Compte Financier Unique 2025 : budget rattaché « stations de pompage et centrales solaires »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n° CS-2022-18 portant sur l'adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2023 et expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2023 ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la

production du CFU ;

CONSIDERANT la présentation du CFU et le retrait du Président au moment du vote

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi pour le budget principal :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	28 848,73 €	0,00 €
Recettes	3 581,73 €	26 023,66 €
Résultat 2024 reporté	+ 4 757,01 €	+ 21 160,58 €
Résultat de clôture de l'exercice	-20 509,99€	47 184,24€
Solde d'exécution	+ 26 674,25 €	

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_18

Objet : Affectation des résultats 2025 : budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal du Syndicat ;

CONSIDERANT que l'exécution du budget principal du Syndicat pour 2025 a donné lieu à la réalisation d'un excédent de fonctionnement de 430 475,15 € qu'il convient d'affecter ;

CONSIDERANT que la section investissement (hors reste à réaliser) fait apparaître un déficit de financement de 172 223,98 € qu'il convient d'affecter.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 014-200036127-20260227-CS_2026_18-DE



- DECIDE d'affecter le résultat reporté en fonctionnement, soit 430 475,15 € au 002 « report de fonctionnement » du budget 2026

- DECIDE d'affecter le résultat reporté en investissement, soit - 172 223,98 € au 001 « report d'investissement » du budget 2026

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_19

Objet : Affectation des résultats 2025 : budget rattaché « stations de pompage et centrales solaires »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le Compte Financier Unique 2025 pour le budget rattaché du Syndicat ;

CONSIDERANT que l'exécution du budget principal du Syndicat pour 2025 a donné lieu à la réalisation d'un déficit de fonctionnement de 20 509,99 € qu'il convient d'affecter ;

CONSIDERANT que la section investissement (hors reste à réaliser) fait également apparaître un excédent de financement de 47 184,24 € qu'il convient d'affecter.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 014-200036127-20260227-CS_2026_19-DE



- DECIDE d'affecter le résultat reporté en fonctionnement, soit - 20 509,99 € au 002 « report de fonctionnement » du budget 2026

- DECIDE d'affecter le résultat reporté en investissement, soit 47 184,24 € au 001 « report d'investissement » du budget 2026

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Étaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Étai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Étai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_20

Objet : Budget primitif 2026 : Budget principal

VU l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors du comité syndical du 16 janvier 2026 ;

CONSIDERANT la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

CONSIDERANT que le conseil peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

CONSIDERANT la possibilité de voter au chapitre le budget principal ;

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2026 du budget principal synthétisé comme suit :

Section de fonctionnement :

- ✓ recettes de fonctionnement : 990 107,49 €
- ✓ dépenses de fonctionnement : 990 107,49 €

Section d'investissement :

- ✓ recettes d'investissement : 2 618 443,62 €
- ✓ dépenses d'investissement : 2 618 443,62 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ADOPTE le budget primitif 2026 pour le budget principal du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives qui est voté au chapitre pour la section Fonctionnement ainsi qu'au chapitre et par opération pour la section investissement ;
- DONNE au Président, autant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire ;
- AUTORISE le Président, à procéder pour l'exercice 2026 à l'intérieur de chaque section, tant en investissement qu'en fonctionnement, à tout virement de crédits nécessaire de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.
- AUTORISE le Président à prendre toute décision et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, Mme HINARD Marie-Anne, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Date de convocation

13/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HAUTON Charles, M. PETIT Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS_2026_21

Objet : Budget primitif 2026 : budget rattaché « stations de pompage et centrales solaires »

VU l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors du comité syndical du 16 janvier 2026 ;

CONSIDERANT la mise en place de la nomenclature M4 ;

CONSIDERANT la possibilité de voter au chapitre le budget rattaché ;

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2026 du budget rattaché synthétisé comme suit :

Section de fonctionnement :

- ✓ recettes de fonctionnement : 54 034,10 €
- ✓ dépenses de fonctionnement : 54 034,10 €

Section d'investissement :

- ✓ recettes d'investissement : 73 207.90 €
- ✓ dépenses d'investissement : 73 207.90 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ADOPTE le budget primitif 2026 pour le budget rattaché « stations de pompage et centrales solaires » du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives qui est voté au chapitre pour la section Fonctionnement ainsi qu'au chapitre et par opération pour la section investissement ;

- AUTORISE le Président à prendre toute décision et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 27/02/2026

Le Président du SMBD

